

Jacques Loyat, juillet 2017

La question foncière, au cœur de la sécurité alimentaire

Selon le Comité technique « Foncier et Développement »¹, le foncier peut être défini comme l'ensemble des rapports entre les personnes pour l'accès et le contrôle de la terre et la gestion des ressources naturelles. Il est au cœur des enjeux économiques, politiques et sociaux.

La compréhension des processus à l'œuvre passe par une compréhension :

- des droits et usages relatifs au foncier,
- de l'économie des ménages, notamment la gestion intrafamiliale de la terre,
- du champ communautaire et public et des politiques mises en œuvre.

Le rapport social que définit le foncier ne concerne pas seulement la relation entre un exploitant et un propriétaire. En effet, l'émergence des préoccupations environnementales place la question foncière au cœur de la gestion des ressources naturelles renouvelables. Cela renvoie à la fonction des sols, composante essentielle de la terre.

Les sols, dont la formation est un processus très lent, sont non seulement le déterminant de la production végétale mais aussi de la qualité des produits et donc, indirectement, de la santé humaine, par les transferts d'éléments dans la chaîne alimentaire (dont les polluants). Par ailleurs, les fonctions environnementales donnent aux sols un rôle plus large dans la préservation de la qualité des autres composantes de l'environnement. Ils influencent directement la qualité de l'air, en tant que puits et source de carbone et lieux de dénitrification.

Le foncier et les politiques publiques : la gouvernance foncière

Les pays du Sud sont aujourd'hui confrontés à des défis inédits. La croissance démographique accentue la pression foncière sur l'ensemble des territoires. Les populations se concentrent à la périphérie des villes sans que les opportunités d'emploi ne suivent. Les crises climatiques s'aggravent et réduisent la disponibilité des ressources naturelles (en particulier des ressources en eau). Les appropriations massives de terres fragilisent les droits aux ressources des populations et, en conséquence, leurs moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des pays.

Trouver des réponses à la hauteur de ces problèmes inédits est une nécessité. Elles impliquent des politiques publiques ambitieuses, qui prennent acte de l'enjeu, et puissent agir à plusieurs niveaux et sur plusieurs secteurs en même temps. Les politiques foncières sont un des ressorts clés de ces politiques publiques. Parce qu'elles définissent les rapports entre les hommes à propos de la terre et des

¹Comité technique « Foncier et Développement », 2008. *Gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud*. Livre blanc des acteurs français de la coopération. Septembre 2008.

ressources naturelles, elles ont des incidences politiques, économiques et sociales majeures.

Question foncière et sécurité alimentaire

La question foncière est au premier plan des préoccupations relatives à la sécurité alimentaire. Ce qui est en jeu, c'est bien la capacité à faire face aux besoins alimentaires en croissance rapide. La hausse spectaculaire des prix des produits alimentaires en 2007 et 2008 a modifié les stratégies des firmes et des États. En l'absence de ressources nationales suffisantes pour accroître la production nationale, des nouvelles stratégies de sécurisation alimentaire passent pour des États (Chine, monarchies pétrolières) par la sécurisation foncière dans d'autres pays, par achats et locations de terres comme cela se pratique aujourd'hui à grande échelle, notamment en Afrique. A cette stratégie de l'accès aux ressources qui mobilise plusieurs États s'ajoutent celle des STN (Sociétés transnationales) pour l'accès à la terre, pour l'intervention renforcée dans l'agriculture pour la spéculation et pour la production de nouveaux produits. Cela leur permet de renforcer leur pouvoir monopoliste sur l'alimentation et sur l'énergie avec la croissance rapide de la demande d'agrocarburants dans une économie de plus en plus énergivore.

Les marchés de certains biens et services, moteurs des « pressions commerciales sur la terre² »

L'évolution rapide des prix sur certains marchés ou l'anticipation de hausses estimées probables est à l'origine des importantes prises de contrôle ou manifestations d'intérêt d'achat ou de locations de longue durée des terres. Il s'agit essentiellement des biens suivants :

Les agrocarburants

Un marché mondial de plus en plus important a émergé autour des agrocarburants, comme produits de substitution aux énergies fossiles. La demande des agrocarburants et leurs prix sont encore largement dépendants des politiques publiques de certains États qui rendent obligatoire l'incorporation d'un pourcentage de ces produits dans les combustibles utilisés pour le transport, ou qui les font bénéficier d'avantages fiscaux et de subventions. Le développement des agrocarburants est sinon directement lié au prix du pétrole.

Les produits alimentaires de base

Les prix des principaux produits alimentaires se sont envolés en 2007 et début 2008, pour différentes raisons, dont le développement des agrocarburants, des problèmes climatiques des années antérieures, la diminution des stocks de sécurité, et l'augmentation de la demande des classes moyennes de certains pays émergents. Cette hausse contrastait avec une longue phase de baisse tendancielle séculaire, qui

² ILC AGTER, Conceptual framework, 2009.

avait été interrompue au milieu des années 1970 par un épisode éphémère d'envol des prix.

Les ressources forestières

Il faut distinguer ici deux types de biens de natures très différentes.

1/ Le bois, et les produits non ligneux de la forêt, dont la demande a augmenté tout comme celle des matières premières minérales avec la croissance des pays émergents.

2/ Les services environnementaux, avec la mise en place des marchés de droits à polluer, les crédits carbone, qui créent la possibilité d'obtenir des ressources en échange de la plantation d'arbres ou, par des mécanismes, encore volontaires pour le moment, fondés sur l'engagement à ne pas couper la forêt (mécanismes REDD)

Par ailleurs, un certain nombre d'autres marchés provoquent depuis plus ou moins longtemps des phénomènes de pression sur les terres.

Les services touristiques

Le développement du tourisme à l'échelle mondiale a provoqué un intérêt croissant pour les zones côtières, et pour toutes celles qui présentent un intérêt particulier à cause de la beauté de leurs paysages, de la richesse de la faune et de la flore, ou pour la possibilité d'y exercer certaines activités de loisir.

Les ressources minières et énergétiques

Il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau, mais la forte augmentation de la demande des pays émergents a provoqué une augmentation de la pression sur les régions et pays contenant des richesses minérales ou pétrolières.

L'urbanisation

La forte croissance du pourcentage des populations vivant en ville provoque une expansion des zones urbaines, qui s'étalent le plus souvent sur des terres agricoles. Le phénomène peut donner lieu à des conflits et à des pressions très fortes.

Il faut aussi mentionner les enjeux autour de l'eau et de sa distribution, ainsi que ceux qui s'établissent autour de l'utilisation des ressources halieutiques

L'accaparement des terres

On peut distinguer deux types d'accaparement différents :

- l'accaparement direct ou vrai qui relève d'une forme non coopérative, parfois violente, permettant à un acteur puissant, généralement étranger, d'imposer, y compris en instrumentalisant les pouvoirs locaux, un changement de propriété ou de droit d'usage sur une surface significative ;
- l'accaparement indirect correspond aux terres dont les productions sont, sans changement systématique de propriétaire ou d'utilisateur, mais souvent aussi par exclusion de paysans, mises au service, notamment via l'exportation, d'entreprises extérieures (cas du soja...). Cette forme d'accaparement participe fortement, comme l'accaparement direct, au développement de la production,

et pour une part à l'échange international, des denrées agricoles destinées à la transformation industrielle pour l'alimentation humaine, animale ou l'énergie. Quatre cultures sont particulièrement concernées : le soja, le palmier à huile, le colza et la canne à sucre, principalement cultivées dans de grandes unités agro-industrielles de forme capitaliste. Le cas du soja, produit essentiellement dans quelques pays exportateurs (Argentine, Brésil ...) pour une utilisation dans les élevages de pays déficitaires en ressources fourragères (Chine, Europe ...) est particulièrement emblématique du fonctionnement actuel du système alimentaire mondialisé.

Le mouvement d'accaparement direct de terres a pris une forte ampleur à partir du milieu des années 2000 avec la crise alimentaire de 2007 et la financiarisation dans des formes (acteurs, objectifs) totalement nouvelles par rapport à un mouvement très ancien.

Les chiffres sont difficiles à connaître, beaucoup de projets ayant été abandonnés et d'autres non connus avec précision. Un travail de synthèse à partir de la "matrice foncière" (Land Matrix) indique un volume de transactions acceptées ou en cours de 203 millions d'ha entre 2000 et 2010, 71 millions d'ha ont fait l'objet de vérifications, 78 % de cette surface concernant l'agriculture. Selon d'autres auteurs, ce chiffre de 71 M d'ha serait ramené à 31 M d'ha pour l'agriculture. En 2011, selon Land Matrix, sur les 203 M d'ha, les transactions de 2009 auraient porté sur 45 millions d'ha, soit environ dix fois plus que la moyenne des années précédentes.

Ces transactions mobilisent trois types d'acteurs

- Des États déficitaires en alimentation et fortunés : Corée, Chine, Arabie, Emirats ;
- Des fonds financiers avec le tournant très important pris en 2008-2009 par les grands projets agricoles dans le monde suite à l'implication directe de la finance dans la production agricole ;
- Des STN (Société transnationale) qui, en plus de viser leur approvisionnement en matières premières industrielles (Hévéa, palmiers à huile) ou de cultiver des fruits pour l'exportation (Dole et Del Monte en Amérique centrale ou au Cameroun, etc.), développent une stratégie de spéculation, de production alimentaire ou énergétique.

Trois grandes régions sont concernées, chacune avec des acteurs dominants

- L'Europe centrale (ex Europe de l'est) avec des investisseurs privés européens, mais aussi des entreprises chinoises ou du Moyen-Orient ;
- Les anciennes colonies au foncier largement privatisé (Amérique latine) avec opérateurs privés locaux ou étrangers ;
- Les anciennes colonies aux régimes fonciers communautaires (Afrique subsaharienne pour les 2/3 des surfaces concernées) avec des États et des firmes.

Ce mouvement s'inscrit dans un contexte particulier qui devrait se prolonger car perçu par certains acteurs comme susceptible de fournir de nouveaux profits et rentes. Ce contexte combine plusieurs éléments durables :

- la libéralisation et la puissance financière, avec de fortes liquidités de certains États et STN ;
- la hausse des besoins alimentaires et non alimentaires (fleurs, agrocarburants, forêts, ...), la part de ces derniers représentant, en 2011, 24 % des transactions selon la Land Matrix ;
- la volonté, souvent surdéterminée, de certains gouvernements des pays "receveurs" de contourner la faible taille des exploitations, jugée trop faible pour satisfaire des stratégies de modernisation et d'exportation (en Inde la surface moyenne est passée de 2,5 ha en 1960 à 1, 2 en 2010) ;
- le dérèglement climatique et ses conséquences sur l'accroissement des risques de pénuries et de fragilisation de nombreuses zones.

Les conséquences des accaparements

Elles sont à analyser en prenant en compte une double asymétrie :

- celle entre la puissance des acheteurs et la faiblesse, au sein des pays "receveurs", des États, des organisations paysannes, de la société civile, en plus de la fragilité des régimes fonciers face aux acquéreurs ;
- celle entre des projets agroindustriels pour l'export et l'agriculture familiale vivrière ;

Ces conséquences sont diverses et lourdes :

- fragilisation des États, des structures locales, faibles retombées en termes économiques et budgétaires,
- exclusion des paysans, y compris par expulsion, prolétarisation,
- hausse du prix de la terre et remise en cause des régimes fonciers,
- aggravation de l'insécurité alimentaire par prélèvement de l'eau et des meilleures terres, désormais utilisées pour la production de produits exportés,
- destruction des ressources naturelles et conversion d'écosystèmes sur de grandes étendues.

Le cas de l'Europe

En matière d'accaparement les entreprises européennes jouent sur deux tableaux, à l'extérieur et au sein de l'Union avec un appui plus ou moins direct des États et de l'Union.

À l'extérieur de l'UE

À l'extérieur, l'UE représente un des trois grands marchés (80% de la consommation mondiale avec les USA et le Brésil) pour les agrocarburants. Mais elle est la seule à dépendre très largement des importations, tant pour les matières premières (les cultures utilisées) que pour l'alimentation, pour remplacer les oléagineux européens

détournés pour produire des biocarburants. Ainsi l'UE contribue au renforcement de la pression sur le foncier, à la réduction des disponibilités alimentaires et à une hausse des prix au détriment des couches les plus défavorisées.

A noter que les entreprises françaises sont bien impliquées dans l'acquisition et la gestion de grands domaines agricoles et plantations à l'international (source AVSF, 2014³) : avec 22 entreprises et fonds d'investissements recensés, on arrive, en 2014, à 1,3 million d'hectares, sans prendre en compte les projets de nouvelles implantations de ces entreprises.

Au sein de l'UE

Au sein de l'UE, l'accapement des terres s'est fortement développé dans les pays anciennement membres du bloc de l'est (PECO) : concurrence des importations sur les petits producteurs exclus des aides au début, accroissement de la disponibilité des terres accessibles aux acheteurs extérieurs au-delà de ce que permettait la privatisation des grands domaines. Aux importantes acquisitions par des sociétés de l'Europe de l'ouest ou nationales, en Roumanie, Bulgarie et Hongrie, se sont ajoutées, depuis peu, celles des entreprises chinoises ou moyennes orientales. Hors Union, "En Serbie, quatre propriétaires contrôlent chacun plus de 100 000 ha ; en Ukraine, les dix plus grandes unités contrôlent plus de 2,8 millions d'ha, à côté d'oligarques qui contrôlent chacun de grandes surfaces"⁴. Ces entreprises bénéficient des aides de la PAC, de main d'œuvre sous payée pour exporter à bon compte dans le reste de l'UE.

En France et en Europe : concentration, industrialisation

En plus du mouvement d'accapement direct et indirect et plus ou moins en lien avec lui, les structures de production et le fonctionnement du système productif agricole de chaque pays et à l'échelle globale sont concernés par quatre évolutions :

- accélération du processus habituel de concentration ;
- multiplication des très grandes unités ;
- entrée de capitaux d'origine extérieure dans les structures familiales ;
- « industrialisation ».

Accélération du processus de concentration (exemple de la France)⁵

On note les baisses rapides, continues et au même rythme du nombre d'exploitations et d'emplois : le volume d'emploi a été divisé par 2 entre 1900 et 1950 où on comptait

³ https://www.avsf.org/public/posts/1642/course_acquisition_terres_avsf_2014.pdf

⁴ Coordination Européenne Via Campesina, Hands-Off The Land Alliance. La concentration foncière, l'accapement de terres et les luttes des peuples en Europe. 17 avril 2013.

⁵ Terre d'Europe Scafr, FNSAFER. La concentration à marche forcée des exploitations agricoles (France et Europe). Revue des SAFER. http://www.agter.org/bdf/fr/corpus_chemin/fiche-chemin-590.html

encore six millions d'emplois et divisé par 6 depuis, avec maintien d'un nombre moyen proche de 1,50 UTA par exploitation. De 1970 à 2010, on note une très forte baisse des petites et moyennes exploitations (respectivement - 36 % et - 31 %), seul celui des très grandes exploitations augmentant (+ 16 %). Si en 2010 le travail agricole reste encore principalement familial avec 70,9 % des UTA, mais avec une diminution de cette part, le développement des formes sociétaires (31,6 % des exploitations et 56 % de la SAU en 2010) entraîne la mise en place de collectifs de travail de plus en plus complexes, regroupant des actifs aux statuts divers, le recours à des entreprises, ... avec des stratégies favorables à la substitution capital/travail.

Cette évolution du nombre d'exploitations s'accompagne d'une accélération depuis 40 ans de la concentration des terres et de la substitution capital/travail : le nombre d'emplois pour 100 ha est passé de 5,06 à 2,79 entre 1988 et 2010 (divisé par 1,8) alors que le potentiel de production par UTA augmentait dans les mêmes proportions et que le montant de l'actif immobilisé par UTA (foncier compris), indépendant de la taille pour la moyenne des exploitations, augmentait, entre les moyennes et les très grandes, de 68 % en grandes cultures et de 40 % en élevage laitier. Pour cette production, en 2010, plus de 2 000 exploitations produisaient plus d'1 million de litres de lait.

Ces évolutions sont défavorables à l'installation, à l'emploi et au maintien de systèmes diversifiés en termes de techniques et de productions, tout en renforçant la tendance à la dualisation au sein de l'agriculture.

Multiplication du nombre de très grandes unités ou "usines"

Désormais, aux formes "terriennes", s'ajoutent de plus en plus des formes directement industrielles en productions animales avec des unités de plusieurs milliers de vaches, jusqu'à 40 000 aux USA, en Chine, mais aussi en Europe du Nord pour des tailles moindres. Ces unités, présentes aussi avec des tailles variées, en viandes bovine et porcine, en aviculture et en maraîchage, détruisent des pans entiers du potentiel de production des agricultures familiales en se rajoutant aux importations. Elles sont souvent intégrées aux firmes d'amont et d'aval qui cherchent ainsi à maîtriser l'essentiel de la filière, par exemple sur le plan de la qualité du lait en Chine. Ces raisons, extérieures à la stricte partie "agricole" du processus, constituent souvent une source de rentabilité de ces grandes unités. En France, où ce phénomène est de moindre ampleur, à côté de l'emblématique "ferme des mille vaches", la Confédération paysanne a "recensé une trentaine de ces usines, principalement dans l'élevage mais aussi dans la production de fruits et légumes". (Politis, 11 juin 2015)

L'arrivée de capitaux extérieurs dans la production agricole

Par ailleurs, on peut noter l'émergence, à côté du classique endettement bancaire, de nouvelles trajectoires de financement du capital d'exploitation qui conduisent à une dissociation entre propriété et gestion des actifs, avec développement d'un pouvoir des financeurs. On peut alors établir l'hypothèse suivante : avec l'effacement des formes familiales au profit des formes sociétaires dans la dynamique de

concentration, les facteurs exogènes (nouvelles technologie, évolution des rapports de prix ...) favorisent une telle entrée de capitaux externes. Parallèlement, du côté du foncier, des sociétés et des fonds de pension deviennent acquéreurs de terres, comme valeur de placement, (source FNSAFER).

Industrialisation

Ce terme polysémique désigne notamment l'articulation/ domination de plus en plus forte de l'agriculture avec les industries d'amont et d'aval et la simplification/ artificialisation des processus de production agricole. Mais, sauf dans les cas d'élevage hors sol sans aucun approvisionnement autonome, on n'a pas exactement affaire à un processus de type industriel : achat par l'unité de production de la totalité de ses matières premières et intrants pour les transformer, dans un processus industriel, en de nouveaux produits.

Cette évolution, sans relever d'une stricte industrialisation, renforce le poids des capitaux d'amont et d'aval dans le fonctionnement du système productif, capitaux qui prennent de ce fait de plus en plus de poids dans la gestion du foncier et du processus de production agricole.

En conclusion, vers de nouvelles « *enclosures* » ?

Certains évoquent un processus *d'enclosures* à l'échelle mondiale du fait des similitudes avec celles de la révolution industrielle en Angleterre : dépossession des populations rurales, développement d'un prolétariat rural, nouvelles modalités de "gestion" des pauvres. De même que les "*enclosures*" anglaises s'inscrivaient dans un processus de changement radical à l'échelle nationale et internationale, il nous faut caractériser à la fois les changements internes "du" foncier et les forces internes et externes aux agricultures qui provoquent ces changements.

Le Forum Mondial pour l'Accès à la terre⁶

Le Forum Mondial sur l'Accès à la Terre et aux Ressources Naturelles (FMAT 2016) s'est tenu à Valencia, Espagne, du 31/03 au 02/04. Appuyé par plus de 1200 organisations paysannes et de la société civile, institutions nationales, internationales, experts et professionnels de plus de 70 pays, il a rassemblé plus de 400 personnes, venues de tous les continents, qui ont librement témoigné et débattu de ce sujet.

⁶http://www.agter.asso.fr/IMG/pdf/synthese-finale_fr-1.pdf

Diagnostic

Douze ans après le Forum Mondial sur la Réforme Agraire (FMRA, Valencia, Espagne, 2004), dix ans après la Conférence Internationale sur la Réforme Agraire et le Développement Rural (CIRADR/FAO, Porto Alegre, Brésil, 2006) les participants de ce Forum ont constaté que les politiques de redistribution de la terre avaient été abandonnées et que les politiques mises en place ne prennent pas en compte la réalité locale des communautés de base. Le manque d'accès à la terre et aux ressources productives est toujours une cause majeure de la pauvreté, de la perte de souveraineté alimentaire, et de la marginalisation dont souffrent la plupart des populations rurales et urbaines du Monde. Ils ont aussi témoigné qu'en de nombreux pays, cette déplorable situation s'est encore aggravée, suite aux divers processus d'accaparement des meilleures terres agricoles, de l'eau, des espaces forestiers et pastoraux, des pêches et des semences par un petit nombre de personnes qui accumulent de plus en plus de pouvoir.

Depuis plus de trente ans, les grandes entreprises agricoles à salariés gagnent du terrain au détriment des exploitations familiales et paysannes. Dès la fin des années 1970, ces entreprises ont profité de la libéralisation des mouvements de capitaux pour commencer à s'étendre dans certains pays d'Amérique latine et d'Asie du sud-est, attirées par les bas prix de la terre et de la main d'œuvre et par les avantages offerts par certains gouvernements. Dans les années 1980-90, elles ont profité de la mondialisation néolibérale (ouverture des marchés liée aux plans d'ajustement structurels, accord sur l'agriculture à l'OMC, divers accords internationaux de libre-échange, dérégulation financière) pour s'étendre dans tous les pays du Monde. Et elles profitent de l'affaiblissement des exploitations familiales et paysannes, suite à l'abandon des politiques agricoles qui leur étaient favorables, pour s'étendre. Les ressources naturelles ont été considérées comme des marchandises, au détriment de l'environnement, de la souveraineté alimentaire, et des droits des peuples à l'alimentation.

Ces entreprises agricoles spécialisées et basées sur l'emploi de travailleurs salariés ne produisent pas toujours plus de nourriture et de valeur ajoutée par unité de surface que l'agriculture familiale et paysanne auquel elles se substituent. Les participants ont souligné, dans le prolongement de l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale (2014), l'efficacité productive, sociale et environnementale des unités de production familiales et paysannes, notamment quand les politiques publiques leur sont favorables. Au contraire, l'efficacité des grandes entreprises privées se limite à générer des profits financiers. Ces profits proviennent du très bas coût d'accès à la terre, à l'eau et aux ressources naturelles, des bas salaires et de l'absence de fiscalité. Ils ne proviennent pas d'une réelle efficacité agronomique ou économique.

En matière environnementale, l'attribution de larges surfaces de terre aux investisseurs va de pair avec la promotion de systèmes de production axés sur la monoculture et faisant appel à l'utilisation massive d'énergie fossile et d'intrants d'origine industrielle présentant des risques de pollution des sols et des eaux. Ces

projets contribuent à la dégradation de la biodiversité, à la crise écologique et au changement climatique.

La mise à l'écart de centaines de millions d'agriculteurs, faute d'un accès suffisant à la terre, à l'eau d'irrigation et aux autres moyens de production, alimente aujourd'hui un processus global de marginalisation et de perte de dignité, porteur de déséquilibres majeurs. La situation actuelle - persistance de la faim et de la malnutrition, inégalités croissantes entre les pays et à l'intérieur de chaque pays, exclusion, violences structurelles, chômage massif, crise environnementale et perte de souveraineté alimentaire - est intolérable. Les peuples indigènes ainsi que les femmes et les jeunes souffrent tout particulièrement de cette situation.

L'adoption en 2012, par le Comité de la Sécurité Alimentaire (CSA), des « Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale », a été le principal résultat de la CIRADR. Mais leur application concrète se heurte au manque de volonté politique des Etats.

Le FMAT dénonce et condamne les crimes, violences et intimidations commis contre ceux qui luttent pour avoir accès à la terre et aux ressources naturelles dans des conditions plus justes, ou qui luttent pour conserver leurs droits. Il condamne les pressions exercées contre les organisations qui défendent ces droits et leur fréquente criminalisation. Il réaffirme les principes démocratiques, les libertés et le respect des droits humains.

Le FMAT appuie les multiples initiatives qui voient le jour dans le Monde pour trouver des solutions à ces problèmes

Des propositions

Face à ce constat, le FMAT-2016 affirme que l'accès à la terre et aux ressources naturelles est à la base de la souveraineté alimentaire des peuples. En conséquence il appelle :

- 1/ à stopper les processus d'accaparements et de concentration fonciers partout où ils se manifestent dans le Monde,
- 2/ à restituer le plus rapidement possible les terres injustement spoliées aux populations déplacées et non compensées à la hauteur du préjudice subi,
- 3/ à corriger les inégalités d'accès à la terre et aux ressources naturelles (eau, ressources forestières et pastorales, espaces de pêche) par la relance de politiques redistributives et en particulier de la Réformes Agraire,
- 4/ à reconnaître le rôle essentiel des femmes, à garantir leur participation effective aux décisions, et à supprimer toutes formes d'inégalités d'accès aux ressources dont elles sont encore trop souvent victimes.

- 5/ à faciliter l'accès à la terre et aux ressources naturelles aux jeunes pour qu'ils puissent en vivre dignement ; et à promouvoir un dialogue entre générations de façon à concilier transmission des savoirs locaux et autonomisation des jeunes,
- 6/ à mettre en place des outils de régulation pour décourager la concentration foncière : politiques fiscales, mécanismes d'interventions sur les marchés de la terre, de la location et des parts de capitaux,
- 7/ à faire en sorte que les gouvernements s'engagent à faire appliquer dès maintenant les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, applicable aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (DV) ; et à promouvoir la mise en place d'observatoires autonomes du foncier,
- 8/ à engager dès maintenant un processus destiné à transformer ces Directives en engagements obligatoires des Etats et des institutions internationales,
- 9/ à décourager la constitution de très grandes unités de production spécialisées, fortement mécanisées, faisant largement appel aux intrants de synthèse et à l'énergie fossile, et reposant sur l'exploitation de la force de travail salariée.
- 10/ à remettre l'agriculture familiale et paysanne au centre des politiques publiques, à reconnaître son efficacité, sa capacité à augmenter la production alimentaire, à générer de l'emploi et à réduire la pauvreté tout en préservant les écosystèmes,
- 11/ à garantir que la terre, disponible en quantité limitée, puisse avoir la fonction sociale de produire de façon durable le plus possible d'aliments et de richesse par unité de surface,
- 12/ à réorienter l'ensemble des soutiens publics directs et indirects vers l'agriculture familiale et paysanne, notamment vers les systèmes de production agroécologiques,
- 13/ à promouvoir des politiques commerciales permettant aux petits producteurs de vivre dignement de leur travail,
- 14/ à consulter les citoyens sur l'opportunité de la mise en place de traités de libre échange qui risquent de ruiner les producteurs les moins bien dotés en terres, en ressources naturelles et en équipements ; et de violer le droit des populations à assurer leur souveraineté alimentaire,
- 15/ à promouvoir la gouvernance des territoires par les populations qui y vivent (en particulier les peuples indigènes) en permettant aux communautés de définir les règles et les droits d'usage de leurs communs, et de mettre en oeuvre les modes de vie les plus conformes à leurs choix techniques, écologiques, économiques et culturels,

- 16/ à faire cesser immédiatement la répression dont sont encore trop souvent victimes ceux qui luttent pour un accès plus équitable à la terre et aux ressources naturelles, et à appuyer, partout où ils se manifestent, les mouvements de paysans pauvres, de paysans sans terres, de pêcheurs, de peuples indigènes, de femmes et de jeunes qui luttent pour leurs droits,
- 17/ à poursuivre et à unifier les luttes qui se sont exprimées au cours de ce forum,
- 18/ à élargir les alliances citoyennes, rurales et urbaines, et à organiser une vaste mobilisation de la société civile, seule susceptible de conduire à mettre en place des mécanismes de gouvernance capables de stopper la concentration des ressources par une minorité, et les conflits extrêmement graves qui en résultent,
- 19/ à créer, au sein des Nations Unies et de leurs agences spécialisées, une institution indépendante garante des intérêts des générations futures.
- 20/ Le FMAT demande aux institutions internationales (FAO, CSA, ONU) de convoquer, dans la continuité de la CIRARD 2006 et du FMAT-2016, une nouvelle conférence mondiale des gouvernements et de la société civile sur la question de l'accès à la terre et aux ressources naturelles.